|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**Groupe enseignements et éducation artistiques — IGESR arts plastiques**

*Septembre 2021*

***ACCOMPAGNEMENT DE L’ÉVALUATION POUR L’ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN ARTS PLASTIQUES***

# **INTRODUCTION**

Les dispositions relatives au contrôle continu du baccalauréat, récemment arrêtées[[1]](#footnote-1), visent à garantir la pleine légitimité de l’examen. Au-delà, elles ouvrent sur toute la question de la mesure des acquis des élèves au lycée au moyen d’une conduite régulière de l’évaluation, ce qui induit la réflexion sur son éthique, sur son rôle comme sa fréquence, sur les situations et les activités qui l’ancrent.

**Tous les élèves suivant l’enseignement optionnel en arts plastiques sont concernés**.

Afin d’éviter de possibles excès d’une pression constante de la notation, il est apparu utile de penser un cadre général de mesure des acquis des élèves. Il se fonde sur **une approche par profils de compétences**.

Nourris de la liberté et de la responsabilité pédagogiques de l’enseignant, des bilans permettant de situer les progrès de l’élève sont à penser et à réaliser régulièrement. Entre dimensions diagnostiques, formatives et sommatives, les bons équilibres et la juste complémentarité sont à cultiver. Cette démarche et les supports proposés s’inscrivent dans la perspective de l’accompagnement du parcours de formation des élèves et de leur projet d’orientation.

Des recommandations ont été données dans un guide mis en ligne : <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>.

Le présent document propose **un cadre de réflexion** et **un support communs**.

Le support des bilans périodiques des acquis permet, d’une part, de formaliser une synthèse des constats, des positionnements et des marges de progrès identifiés et, d’autre part, d’ancrer la construction de la note de bulletin. La qualité et l’analyse, l’organisation et les modalités, le sens donné pour les élèves de la conduite de l’évaluation, en amont puis en aval de ces bilans, reposent sur l’autonomie et l’expertise des professeurs.

Cet ensemble et la démarche qui le sous-tend pourront leur servir de point d’appui pour situer leur action dans le projet d’évaluation que doivent élaborer les proviseurs avec leurs équipes pédagogiques.

# **DÉMARCHE DE BILANS DES ACQUIS ET SUPPORTS COMMUNS**

## **Démarche de bilans**

En articulant les informations issues de l’évaluation formative et — plus ponctuellement — sommative, il s’agit de dessiner avec bienveillance, clarté et selon **un niveau d’exigence adapté à l’enseignement optionnel**, les évolutions du **profil de compétences, de connaissances, de culture** de l’élève et les seuils atteints à certaines étapes. Cela amène à :

* identifier les réussites, les obstacles, les marges de progrès sur l’ensemble du cycle terminal d’une manière équitable et commune à tous les élèves ;
* réguler, fixer des buts, contractualiser des axes d’amélioration dans les diverses dimensions qu’engagent des apprentissages en arts plastiques, communiquer avec les familles ;
* situer le niveau des acquis à des moments clés (trimestres, semestres, fin de cycle, versement à l’examen, etc.).

Dans le cadre de cette démarche d’évaluation et de bilan périodique des acquis, **à la différence de l’enseignement de spécialité** où, en miroir à l’épreuve terminale, le poids de la pratique est identique à celui de la culture artistique (50 % chacune), **pour l’enseignement optionnel la part de la pratique est de 75 %**.

Les bilans périodiques des acquis à réaliser sont structurés autour des trois composantes de la discipline (plasticienne, théorique, culturelle) et selon la primauté donnée à la pratique. Ils s’appuient sur les compétences figurant dans les programmes d’arts plastiques (cycle terminal) et celles du LSL communes à tous les enseignements artistiques optionnels.

Les élèves n’ayant nulle obligation de poursuivre l’enseignement optionnel de la 2de à la Tle, cette démarche de bilans gagnerait à être utilisés à chacun de ces niveaux.

## **Support**

Une formalisation du type « RADAR » est préférable à celle de type « tableau » afin de privilégier une approche formative de l’évaluation.

L’implication des IA-IPR, à des fins d’homogénéité et de cohésion des travaux sur cette question, est essentielle. Il s’avérera nécessaire de se fonder sur des approches et des supports partagés : régulations ou de pondérations à conduire, comparaisons diverses à effectuer au regard des résultats au baccalauréat lors de sessions précédentes, etc.

## **Situations d’évaluation**

Tout ne s’évalue pas et tout le temps. La priorité du temps est à réserver aux apprentissages des élèves.

Il importe de **maintenir la diversité des situations d’évaluation et de donner sa pleine place à la démarche formative**. Les activités courtes comme des travaux et des projets plus longs — individuels ou collectifs —, des réalisations et recherches effectuées en présentiel ou à distance, ponctuellement la vérification des connaissances et compétences maîtrisées, etc., ont tout leur intérêt. Selon les choix pédagogiques de l’enseignant, dans le respect des programmes ils sont mis en œuvre de manière équilibrée dans le respect des programmes.

Ces situations, variées et reliées, garantissent une complémentarité des modalités d’observation des compétences et du repérage des acquis, la régularité et la réitération de ce qui s’évalue. Elles contribuent à la robustesse de la notation et à la finesse de l’appréciation.

# **NOTE CERTIFICATIVE DE CONTRÔLE CONTINU et LSL**

## **Construction de la note certificative de contrôle continu**

Si la note certificative est réglementairement « la moyenne des moyennes » obtenues chaque trimestre, comme pour tous les autres élèves ces notes (dites de bulletin) **sont construites à partir des bilans périodiques des acquis** (eux-mêmes élaborés à partir de l’ensemble de ces évaluations).

En effet, sans les dimensions formatives qui nourrissent elles aussi les bilans des acquis mentionnés *supra* et ce qu’elles permettent d’observer, les seules évaluations sommatives ne seraient ni suffisantes ni satisfaisantes au regard de la nature de l’enseignement optionnel où la composante plasticienne de la formation est majeure. La note de contrôle continu, versée pour l’examen, consultée pour l’orientation et l’accès à certaines poursuites d’études, doit donc se fonder sur cette particularité soutenue par les programmes. Un travail d’enrichissement, de mise en cohérence et de synthèse est donc essentiel, comme l’attention portée à l’écriture des appréciations.

## **Correspondances avec le LSL**

Le livret scolaire servira de référence pour les moyennes annuelles prises en compte au titre du contrôle continu et à tous élèves dans le cadre des procédures liées à Parcoursup. Les informations dont il est revêtu ont donc une importance primordiale. Outre les trois moyennes trimestrielles et la moyenne de l’année y figurent des positionnements au regard de trois grandes compétences communes à tous les enseignements artistiques optionnels.

S’il convient de penser la cohérence entre notation et compétences portées au LSL, il importe également d’y **travailler avec soin l’appréciation** reflétant le parcours de formation et le projet d’orientation de l’élève**.** Cette appréciation est structurée en partie autour ce que mobilisent globalement la pratique et la culture artistiques[[2]](#footnote-2).

# **AUTRES RESSOURCES À CONSULTER**

La réforme de la scolarité obligatoire avait donné lieu à la production de ressources d’accompagnement. Plusieurs, en ligne sur le site eduscol.education.fr, portent sur la conduite de l’évaluation en arts plastiques. Ces ressources comportent des présentations et des définitions utiles dans tous les cycles, nombre d’éléments sur la construction de l’évaluation — notamment formative — transposables au lycée. Elles sont indexées et résumées dans le tableau ci-dessous disposant des hyperliens pour un accès direct.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre | Résumé | Hyperlien |
| **Rappel des textes et dispositions réglementaires ; conceptions et principes de l’évaluation en arts plastiques** | Présentation des dispositions réglementaires dans lesquelles s’exerce l’évaluation en arts plastiques et rappel des conceptions et principes de l’évaluation dans la discipline. | <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/85/9/RA16_C4_AP_eval_fiche_1_708859.pdf> |
| **Terminologie, étapes, processus, finalités de l’évaluation dans ses conceptions générales en éducation** | Éléments de définition sur l’évaluation issus de la pratique des disciplines et des sciences de l’éducation permettant de situer la dynamique de l’évaluation en arts plastiques, dans sa singularité et ses complémentarités aux autres approches. | <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/86/5/RA16_C4_AP_eval_fiche_2_708865.pdf> |
| **Dynamiques de l’évaluation diagnostique, formative et sommative (évaluation-bilan) en arts plastiques** | Positions et enjeux des arts plastiques en matière d’évaluation diagnostique, formative et sommative. | <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/21/0/RA16_C4_AP_eval_fiche_3_709210.pdf> |
| **Contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l’acquisition des compétences du socle** | Contributions spécifiques de l’enseignement des arts plastiques à la mobilisation et l’acquisition des compétences du socle. Équilibres à trouver entre les apprentissages et le temps dédié à l’évaluation. | <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/87/0/RA16_C4_AP_eval_fiche_4_708870.pdf> |
| **Les moments privilégiés et récurrents d’une évaluation servant les apprentissages en arts plastiques** | Composantes plasticiennes, théoriques, culturelles de l’enseignement des arts plastiques dans la perspective de l’évaluation des apprentissages des élèves (séquence comme une unité d’enseignement, conduite de l’évaluation à partir de l’observation des acquis des élèves, structuration des bilans périodiques, formalisation des compétences travaillées, etc.). | <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/87/5/RA16_C4_AP_eval_fiche_5_708875.pdf> |

Légendes :

**NO**

(non observée)

**I**

(insuffisante)

**SU**

(suffisante)

**SA**

(satisfaisante)

**TBM**

(très bonne maîtrise)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ENSEIGNEMENT OPTIONNEL D’ARTS PLASTIQUES** | | **2°** | **1ere** | | **Tle** |
| **BILANS PROGRESSIFS DES ACQUIS** | | | | | |
| **Programmes :** éléments des compétences travaillées principalement mobilisées par la pratique plastique et artistique | **Positionnements** | **Positionnements des acquis des élèves au regard du LSL** | | | |
| NO    I    SU    SA    TBM | | |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  | Non maîtrisées | Insuffisamment maîtrisées | Maîtrisées | Bien maîtrisées | | **Explorer, expérimenter, pratiquer et créer** avec des langages et des techniques appropriés et maîtrisés au service du projet poursuivi |  |  |  |  | | **Mobiliser des compétences créatives et expressives** dans le cadre d’un projet personnel ou collectif à visée artistique |  |  |  |  | | **Percevoir, analyser, comprendre, problématiser** pour développer |  |  |  |  | | une relation personnelle et critique sur les œuvres et les phénomènes artistiques | | | | |
| **Note de bulletin** | | | |
| Pratique (75 %) | | Culture (25 %) | |
| /15 | | /5 | |
| **/20** | | | |
| Explicitation du bilan (constats et axes de progrès) : | | | | | |

## **RAPPELS**

## **Composantes disciplinaires**

Les trois grandes composantes ci-dessous structurent et irriguent la formation en arts plastiques, se relient aux compétences travaillées des programmes et nourrissent la réflexion attendue pour renseigner le LSL.

***Composante plasticienne***

***Composante*** ***culturelle***

***Composante théorique***

## **Compétences travaillées des programmes**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive** | | **Questionner le fait artistique** | **Exposer l’œuvre, la démarche, la pratique** |
| **Expérimenter, produire, créer** | **Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif** |
| Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l’ensemble des champs de la pratique | Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques | Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre | Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d’une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception |
| S’approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique | Se repérer dans les étapes de la réalisation d’une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir | Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer les œuvres dans l’espace et dans le temps | Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes |
| Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique | Faire preuve d’autonomie, d’initiative, de responsabilité́, d’engagement et d’esprit critique dans la conduite d’un projet artistique | Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s’ouvrir à la pluralité des expressions | Dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires |
| Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création | Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s’assurer de la dimension artistique de celui-ci | Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l’auteur et de celui du spectateur | Être sensible à la réception de l’œuvre d’art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu’elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique |

1. [Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40442)Baccalauréats général et technologique. Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour rappel, Dans l’enseignement optionnel, la première ayant un poids plus important que la seconde (75 % et 25 %), cf. 2.1. [↑](#footnote-ref-2)